Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 029-242900769-20260924-20260924_39-DE

CCA GGLOMÉRATION
CONCARNEAU CORNOUAILLE
Arrondissement de Quimper • Département du Finistère

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2026 N° 20260924_39

OBJET • Plan d'accompagnement des enseignements artistiques et des réseaux culturels 2027

Nombre d'élus communautaires • 48
Présents • 44
Pouvoirs • 04
Votants • 48

Par convocation en date du 17 septembre 2026, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération se sont réunis le 24 septembre 2026 à l'hôtel d'Agglomération à 18h30, sous la présidence de Monsieur Olivier BELLEC, Président.

PRÉSENTS • ANDRO Guénaëlle, BELLEC Olivier, BERTHOU Cathy, BLOT Jean-Louis, BRAESCU-ANDRIEU Morgane, CAUGANT Daniel, CARDUNER Didier, COUILLARD Philippe, CRUAU Ludivine, DANJOU Maryse, DAUTEL Christian, DUPUY Julie, EPARVIER Marie-Hélène, ESVANT Catherine, GUILLOU Claude, GUILLOU Valérie, HELIAS Sophie, JAMET Marie-Thérèse, KERHERVE Julien, LALLEMENT Dominique, LAMOUR Patrick, LE BARON René, LE BON Thomas, LE BRETON Kévin, LE BRIS Gilbert, LE CALVEZ Fabienne, LE CORRE Didier, LE GAILLARD Quentin, LE MOAL Karen, LESCA Véronique, LE PAGE Muriel, LESAGE Luc, LE BRETON Marie-Pierre, MANUSSET Sandrine, MAO Denis, MARREC Gauthier, NAVINER Marylène, NIQUE Catherine, PAGNARD Guy, PATY Elena, PRIGENT Gildas, RANNOU Jacques, RAOUL Christine, ROSARIO Manon.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR • LOUSSOUARN Michel (pouvoir à D. MAO), MARSAULT Aude (pouvoir à M-T. JAMET), MAREC Tiphaine (pouvoir à D. LE CORRE), GUILLOU Nils (pouvoir à S. HÉLIAS).

ABSENTS • Néant

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE • BERTHOU Cathy

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 029-242900769-20260924-20260924_39-DE

Christian DAUTEL expose qu'afin d'adapter le soutien de CCA aux porteurs de projets culturels aux orientations du projet de territoire et au contexte financier actuel, il est proposé de faire évoluer les modalités d'intervention et de préciser certains critères d'attribution des aides. Les principales évolutions seraient les suivantes :

- Orientation 1 - Écoles de musique et danse

  - Conforter le Parcours Global d'Etudes, en musique et en danse, et favoriser les démarches innovantes
  - Conforter les actions et projets en direction de la danse en cohérence avec le projet de territoire
  - Conditionner l'aide à la coordination des écoles de Musique et de danse à la participation effective aux réunions du réseau des écoles de musique et danse
  - Conforter l'accessibilité via le chèque culture par la recherche de nouveaux publics en musique et danse, et favoriser la réduction des inégalités femmes-hommes notamment en danse et musiques actuelles en ouvrant ce chèque aux studios du Moros, à Hip Hop New School, et à Tamm Kreiz

- Orientation 2 – Culture et langue bretonne : patrimoine oral et vivant

  - Soutien aux projets artistiques et culturels contemporains et novateurs exprimés en langue bretonne
  - Soutien aux projets de collecte, d'archivage et de mise en valeur de la mémoire orale, musicale et dansée du territoire
  - Aide à la professionnalisation

- Orientation 3 - Musiques actuelles

  - Aide au fonctionnement des studios de répétition
  - Dispositifs d'accompagnement
  - Convention pluriannuelle 4ASS – renouvellement signature en 2027

- Orientation 4 - Aide à la création artistique et à l'évènementiel

  Sont accompagnés :

  - Les résidences de création artistique et littéraire : originalité, exigence artistique et démarche d'écriture contemporaine, ancrage territorial du projet (implication d'habitants, collaboration avec d'autres acteurs locaux), modalités de restitution au public, cofinancement
  - Les évènements (spectacle vivant, art contemporain, livre et lecture) : rayonnement de l'évènement, diversité des publics touchés, transition écologique (gestion des déchets, circuits courts, mobilité, mutualisation matériel), prévention des Violences Sexistes et Sexuelles, accessibilité, tarification
  - Les ateliers collectifs de pratiques artistiques : niveau de qualification des intervenants, diversité des publics, planning/régularité, articulation avec la vie culturelle locale et une démarche d'Education Artistiques et Culturelles, tarification

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 029-242900769-20260924-20260924_39-DE

Les critères globaux :

- Inscription du projet dans la dynamique du projet de territoire de CCA et ses politiques publiques
- Projet partagé en amont du dépôt de la demande avec les services de CCA par les porteurs de projet
- Clarté, transparence du budget et capacité d'autofinancement (budget prévisionnel N et budget réalisé N-1)
- Cofinancement public et ou privé avec bonification dans le cas des projets soutenus à l'échelle départementale ou régionale
- Grille tarifaire le cas échéant
- Diversité des esthétiques
- Qualification et niveau de formation des équipes pédagogiques (cas des écoles notamment), nombre de bénévoles
- Présentation des outils analytique pour mesurer la réussite de l'évènement : nombre d'habitants participant, enquête de satisfaction…

Sont exclus du plan d'accompagnement :

- Événements à caractère local uniquement
- Absence de financement des autres collectivités
- Absence de financement de la commune
- Fonctionnement général / courant
- Investissement matériel
- Demandes adressées en dehors de tout circuit administratif et en dehors du calendrier fixé

Considérant l'avis favorable de la commission Patrimoine, culture, langue bretonne et communication du mercredi 2 septembre 2026 et du bureau communautaire du 15 septembre 2026,
Ayant entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,

À 48 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre,

Le conseil communautaire :

> Approuve le plan d'accompagnement 2027 ci-annexé,
> Autorise Le Président à signer tout document en relation avec cette affaire.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 6 octobre 2026

Signé par : Olivier BELLEC
Date : 09/10/2026
Qualité : PRESIDENT CCA

